RODRIGUEZ Mathilde et Thomas

Ancien Presbytère, 09230 Cérizols

Mail: miquel.mathilde@yahoo.fr

Tel: 06 26 26 17 87

A l'attention de M. Laurent FICHET, DASEN d'Ariège

En copie à :

- M. Le Procureur de la République

- Gendarmerie de Ste Croix Volvestre

- Mairie de Cérizols

- Mme FROGER Martine, députée de l'Ariège

- M. PANIFOUS Laurent, député de l'Ariège

Monsieur,

C'est le cœur lourd mais en accord avec nos convictions que nous écrivons cette lettre aujourd'hui. La volonté du Président de la République, affichée lors du discours du 2 octobre 2020 aux Mureaux, est claire. L'instruction en famille doit disparaître : « Dès la rentrée 2021, l'instruction à l'école sera rendue obligatoire pour tous dès 3 ans. L'instruction à domicile sera strictement limitée, notamment aux impératifs de santé » - Emmanuel MACRON, président de la République, discours des Mureaux, 2 octobre 2020 -

A Cérizols. le 02/10/2023

Nous déclarons entrer en désobéissance civile afin de préserver l'intérêt supérieur de nos enfants. En effet, nous condamnons l'article 49 de la loi du 24 août 2021 (Loi confortant le Respect des Principes de la République). Cet article porte gravement atteinte à la liberté d'instruction en famille en soumettant cette liberté à autorisation préalable de l'Académie.

Cette loi va en effet à l'encontre, notamment, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (article 26.3), Déclaration dont il est expressément fait mention en préambule de la Constitution Française de 1958. Cet article énonce que « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ».

Cette loi est également contraire à la Convention Européenne des Droits de l'Homme qui énonce, dans son article 2, que « Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'État, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques ».

La mise en application de cette loi remet profondément en cause le quotidien de milliers de familles en France, dont la nôtre. L'instruction en famille est avant tout, pour nous, un choix de vie. Nos enfants ne

sont pas en situation de handicap, ni sportifs de haut niveau. Nous avons fait ce choix d'instruire nos

enfants hors de l'école en conscience. Nous sommes extrêmement attachés à cette liberté, qui par

essence, ne peut pas être soumise à autorisation. En effet, sous régime d'autorisation, notre vie toute

entière est soumise à l'appréciation arbitraire de l'Académie, qui se réserve le droit de délivrer ou non

le fameux sésame d'une année sur l'autre. L'Académie de Toulouse en particulier, dont nous

dépendons, est l'une des plus strictes de France en matière de délivrance des autorisations. Cela induit

par ailleurs, une rupture d'égalité entre les citoyens au sein même de La République. Ce régime

d'autorisation, vous le comprendrez, n'est pas acceptable pour nous et nous nous y opposons.

Par ailleurs, cette loi n'était pas nécessaire et a été bâtie sur un mensonge : il n'existe aucun lien entre

l'instruction en famille et un quelconque séparatisme envers la République. La loi en vigueur avant la

rentrée 2022, à laquelle nous nous sommes toujours conformés, était suffisante.

Nous demandons le retour au régime déclaratif.

« Chacun a la responsabilité morale de désobéir aux lois injustes »

Martin Luther-King

Nous avons toujours assuré, et assurons toujours l'instruction de nos filles avec le plus grand sérieux.

Nous sommes des parents responsables et tant que ce mode d'instruction répond aux besoins de nos

enfants et de notre famille toute entière, nous souhaitons poursuivre l'instruction en famille.

Ne voyez pas dans notre démarche un quelconque affront, nous n'agissons pas CONTRE mais bien

POUR nos libertés. Nous ne sommes pas contre l'école, bien au contraire, nous pensons que la diversité

des modes d'éducation est une richesse en France.

Nous nous tenons disponibles pour engager tout dialogue constructif avec vos services.

Veuillez agréer M. Le DASEN, nos salutations les plus distinguées.

RODRIGUEZ Thomas et Mathilde